



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépenses

Question écrite n° 16600

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le récent rapport de l'institut Montaigne « Redonner sens et efficacité à la dépense publique ». Ce rapport propose de rendre effective l'évaluation de la dépense publique. En effet, selon l'institut Montaigne le développement positif de l'ERP (*entreprise resource planning*) n'est pas encore mesurable mais doit se maintenir, avec une rationalisation accrue des réseaux des administrations. Elle demande comment le Gouvernement entend étudier cette proposition.

Texte de la réponse

L'Etat s'est lancé depuis plus de 10 ans dans une politique ambitieuse de refonte de ses systèmes d'information qui s'est sans cesse poursuivie depuis. Les bénéfices attendus des grands projets informatiques et des transformations organisationnelles qu'ils impliquent sont de plusieurs ordres et doivent contribuer à générer à terme des économies significatives. C'est le cas de Chorus et de l'opérateur national de paie (ONP), deux exemples de projets ayant pour objectif le déploiement de progiciels de gestion intégrés ou Enterprise resource planning (ERP) qui visent à unifier, pour le premier, toutes les fonctions budgétaires et comptables de l'Etat et, pour le second, l'ensemble des activités liées à la paie des personnels. Le Gouvernement entend poursuivre le développement et la mise en oeuvre de tels projets. De façon générale, les projets informatiques induisent une modernisation des processus et des organisations, nécessaire pour tenir compte des principes structurants des ERP et pour optimiser leur utilisation, tout en limitant le nombre de licences pour maîtriser les coûts. Ils permettent de bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques intégrées dans l'outil informatique. Cela passe en particulier par l'automatisation et la mutualisation des tâches (création de centres de services partagés, dématérialisation de procédures et des circuits de validation par exemple). Ils permettent ainsi également de limiter les coûts liés à des développements spécifiques, et de réduire les coûts de maintenance.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16600

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 931

Réponse publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5278